

Mairie de Castellane

Alpes de Haute-Provence



République Française

COMPTE RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021** **18H00 EN MAIRIE**

Date de la convocation : 9 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, et le quatorze avril du mois d'avril, le conseil municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard LIPÉRINI, Maire.

Présents : M. LIPÉRINI Bernard, M. VILLELLAS Thierry, Mme TILLEMANN Line, M. MARTINO Stéphane, M. VINCENT Jean-Marc, Mme GUINY Sandrine, M. CHAIX Cédric, Mme GINESTE Anne-Cécile, M. LORENZONI-USSEGLIO Alexandre, Mme LEPLEUX Sandra, Mme RIVAL Ludivine, Mme JONKER Nina, M. GOLÉ Jean-Paul, Mme CAPON Odile, M. DEMANDOLX Franck.

Excusés : M. MARANGES Philippe (pouvoir à M. LIPÉRINI)
Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily (pouvoir à M. LIPÉRINI)
M. CARGNINO Stéphane (pouvoir à Mme JONKER Nina)
Mme MARTIN Muriel (pouvoir à Mme GINESTE)

Secrétaire de séance : Mme GINESTE Anne-Cécile

Présents : 15	Votants : 19
---------------	--------------

Monsieur le Maire fait l'appel, tous les membres du conseil étant présents ou représentés, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Avant de commencer cette séance du conseil municipal, Monsieur le Maire accueille M. Daniel DUFLOT, Président de l'association des sports d'eaux vives, qui souhaite exposer les problèmes de la pratique des sports d'eaux vives.

Tout d'abord, M. Daniel DUFLOT remercie le conseil municipal de lui laisser la parole. D'emblée, il informe l'assemblée que « le monde » des activités aquatiques est en ébullition, surtout pour la randonnée aquatique, qui semble poser un problème écologique au niveau du Parc du Verdon.

C'est pourquoi il souhaite alerter les élus sur les problèmes rencontrés avec les différentes instances administratives sur la pratique de leur sport, en rétablissant certaines vérités et propose de présenter le travail des professionnels des sports d'eaux vives autour du Verdon, pour faire comprendre l'importance de cette activité sur le secteur du Verdon et des retombées touristiques.

1- PROBLEMATIQUES DES SPORTS D'EAUX VIVES :

Les sports d'eaux vives, tout le monde connaît, mais il faut repositionner certaines vérités, car la profession est dénigrée.

Il existe 27 structures sur Castellane et 13 à la Palud-sur-Verdon. Ces sociétés représentent tout un secteur économique en danger : des emplois directs, certaines personnes ne travaillent que 2 mois, 50% des emplois sont dans des structures à l'année.

La renommée du Verdon et sa fréquentation touristique doivent beaucoup à la rivière et aux lacs. Les activités liées directement aux cours d'eau sont le rafting, la randonnée aquatique, la nage en eau vive, le kayak, le canoë, le canyoning, le floating.

Les idées reçues : les saisonniers ne s'impliquent pas dans la vie locale,
les activités d'eaux vives ne rapportent rien au territoire,
les activités détruisent l'environnement.

Le piétinement du fond de la rivière n'a pas un effet dévastateur, comme on veut le faire croire, il vaudrait mieux essayer de mesurer l'impact des lâchers d'eau des barrages, qui perturbent la faune et la flore par des débits irréguliers.

M. Daniel DUFLOT précise que le Parc Naturel Régional du Verdon souhaite réglementer la surfréquentation du Verdon, liée notamment à cette discipline sportive, afin de préserver les espaces naturels et la faune, à travers l'Opération Grand Site, dont l'objectif est d'organiser les flux touristiques en augmentant la qualité d'accueil.

La profession rencontre actuellement plusieurs obstructions tels que l'arrêté interpréfectoral de protection de biotope de l'Apron du Rhône ou l'aménagement du site du Couloir Samson, pour pallier à la forte fréquentation touristique, qui pose des problèmes de circulation, de stationnement, d'accueil.

Sur le secteur du Couloir Samson, il est prévu la création d'une zone de stationnement sur le site autrefois appelé le "Terrain de l'amitié" (70 places de stationnement grand public ainsi que 24 places de stationnement réservées aux professionnels des activités de pleine nature).

Mais l'aménagement ne correspond pas aux attentes des professionnels et génère des problèmes de logistique et d'organisation de l'activité. La profession va remettre en question l'arrêté préfectoral fixant les conditions d'utilisation du site du Couloir Samson.

Mme Nina JONKER intervient pour préciser qu'elle a rencontré, avec M. Bernard LIPÉRINI, le Président du conseil départemental, M. René MASSETTE, qui a rédigé un

moratoire pour autoriser le stationnement sur la D 23, mais pas que pour les professionnels, et qu'il conviendrait de bien mesurer le risque à trop demander, car une révision de ces dispositions pourrait se faire au détriment des activités d'eaux vives.

Monsieur le Maire intervient pour dire qu'il s'agit d'une année test et qu'il faudra faire des concessions, à cause des impacts écologique et économique. Il demande quelles seraient les solutions.

M. Daniel DUFLOT pense que la solution réside dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui permet de créer un lieu de discussion entre tous les usagers de l'eau du Verdon et tous les acteurs concernés par sa gestion.

Enfin, M. Daniel DUFLOT souhaiterait qu'on reparle du parking de la piscine de Castellane, réservé aux professionnels des sports d'eaux vives certains jours en période estivale et précise que Castellane présente un problème d'accueil des saisonniers. Il faudrait pouvoir proposer une aire de logements dédiée à ce personnel.

Monsieur le Maire précise que la commune serait favorable, mais doit répondre à des impératifs définis par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et ne peut pas créer ce type d'espaces comme elle le souhaiterait.

2- FINANCES :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Hélène GAL-FAUQUE, responsable du service financier, pour présenter les opérations relatives au vote des budgets 2021.

2-1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :

Elle présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux des taxes directes pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise qu'il ne reste plus que 3 taux, car la contribution économique territoriale - CFE - (qui a remplacé la taxe professionnelle) est retombée dans la compétence de la communauté de communes.

Concernant les taxes foncières, il demande aux élus de prendre note également de la contraction du taux de la commune avec celui du département.

Monsieur le Maire rappelle la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Ce tableau indique les bases d'imposition effectives de 2020, les bases d'imposition prévisionnelles 2021, les taux de référence pour 2021.

Taxes	Bases 2020	Bases 2021	Taux 2021 CD + Commune	Produit de référence
Foncière bâtie	3.233.925	2.952.000	42,71	1.260.799
Foncière Non Bâtie	37.098	37.100	59,17	21.952

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6	Taux plafond pour 2021 7
Taxe foncière (bâti).....	3 233 925	42,71 (*)	2 952 000	1 260 799			109,96
Taxe foncière (non bâti).....	37 098	59,17	37 100	21 952			138,43
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :			1 282 751

(*) dont taux départemental 2020 : 20,70

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Taxes	Taux de référence de 2021 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 9	Taux proportionnel (col.8 x col.10) 11
Taxe foncière (bâti).....	42,71		
Taxe foncière (non bâti).....	59,17		
CFE.....	>>>		

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Produit total souhaité : 1 282 751 =
Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			177 303		>>>	177 303

Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur contribution
129 388		45 773		- 450 782

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	+ 177 303	+ 129 388	+ 45 773	- 0	+ 0	+ - 450 782	=	Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale
	Total autres taxes (cadre II)	Allocations compensatrices et DCRTP	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	Versement coefficient correcteur	Contribution coefficient correcteur		

Lecture faite des taux d'imposition de l'exercice 2021, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas modifier ces taux par rapport à 2020.

2-2 SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des subventions accordées aux associations de Castellane pour l'année 2021. Il précise qu'il n'est pas intervenu dans la répartition de l'enveloppe des subventions, la commission a travaillé sur ces montants en toute autonomie.

Il rappelle également que certaines subventions n'ont pas été prévues en 2020, puisque le budget a été voté tardivement, et que certaines sommes allouées en 2020, qui n'ont pas pu être utilisées étant donné la conjoncture sanitaire, sont reportées pour 2021, ce qui explique l'augmentation ainsi constatée.

Associations	2020	Propositions 2021
ADMR	1.150,00€	1.500,00€
AEP Le Roc 4.575 + 5.000 (minibus)	9.575,00€	5.000,00€ 5.000,00€ (2020)
Amicale Sapeurs-Pompiers (600 + 2.500)	3.100,00€	3.200,00€ (800 + 2.600) 1.400,00€ Sur factures

Au Fil du Verdon	150,00€	150,00€
Cap Verdon	500,00€	2.500,00€ (2.000 + 500)
Castellane Hand-Ball Club (CHBC)	300,00€	
Club de Judo	1.000,00€	1.000,00€
Club des Aînées	535,00€	600,00€
Collège du Verdon (500 + 850 + 1.450)	2.800,00€	1.700,00€ (1.450 + 250)
Association sportive Collège du Verdon		250,00€
Comité des Fêtes « Castellane en Fête »	6.000,00€	16.000,00€
Coop. Scolaire Maternelle	300,00€	300,00€
Coop. Scolaire Élémentaire (800 + 1.800)	2.600,00€	2.600,00€
Croix Rouge Antenne Castellane	80,00€	
La Boule du Roc	800,00€	1.000,00€
La Dream Team	200,00€	200,00€
Assoc. Bouchons d'Amour	50,00€	
Assoc. Les Cabotins	700,00€	
Les Restos du Cœur	80,00€	200,00€
Lou Pétardier (2.000+1.000)	3.000,00€	2.240,00€
MJC Castellane	600,00€	600,00€
Assoc. Parents Elèves « Autours des élèves du Roc »	300,00€	300,00€
Pays de Peiresc	700,00€	
La Diane Castellanaise	1.000,00€	1.000,00€
Souvenir Français	100,00€	
FNACA	100,00€	100,00€
Vivre à Castellane	450,00€	450,00€
Laine et crinière	300,00€	300,00€
Prévention Routière	80,00€	
Lieutenant louveterie	100,00€	100,00€
Les Amis de Taulanne et Sionne	1.200,00€	500,00€
MONTAGN'HABITS	150,00€	200,00€
Maison Familiale Ventavon	50,00€	
RADIO VERDON	600,00€	600,00€
Petra Castellana		5.000,00€
AJT du Verdon		800,00€
Amis de la Médiathèque		300,00€
	37.650,00€	55.090,00€

Monsieur le Maire conclut sur la proportion du budget que représentent ces subventions qui est de l'ordre de 1.39%, si toutes les manifestations se déroulent comme prévu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **vote** les subventions proposées.

2-3 VOTE DU BUDGET RESEAU CHALEUR -SPIC- POUR L'EXERCICE 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il avait été évoqué le doute sur le calcul du prix de l'énergie du réseau chaleur, qui semblait élevé, notamment en ce

qui concerne l'abonnement. Il demande à M. Alexandre LORENZONI-USSEGLIO de prendre la parole pour exposer le calcul du prix de revient qu'il a effectué et les comparaisons faites avec d'autres prestataires de service énergie.

Comparatif tarifs électricité / chaufferie bois :

Sources utilisées :

Facture EDF collectivités (chaufferie + gymnase) sur la période : 09/01 - 08/02/2021

Consommation en énergie + facturation annuelle hôpital

Correspondances proportionnelles : EDF chaufferie + gymnase :

Puissance consommée	10 356 Kwh
Coût consommation	851,53 €
Utilisation réseau + prestations techniques	648,61 €
Taxes et contributions (hors TVA)	383,63 €
Total HT	1 883,77 €
Soit un coût réel au kWh : $\frac{1883.77€}{10\ 356kWh} = 0.182€/Kwh$	

Puissance consommée	648 000 Kwh
Coût consommation	28162.08€
Utilisation réseau + prestations techniques	36778.00€
Taxes et contributions (hors TVA)	NC
Total HT	64940.08€

Soit un coût réel au kWh : $\frac{64\ 940.08€}{648\ 000kWh} = 0.100€/Kwh$

Synthèse analytique :

Si l'hôpital utilisait un système de chauffage électrique moderne, à puissance distribuée équivalent, le surcoût serait de l'ordre ci-dessous :

Consommation réelle	coût avec chaudière bois	coût estimé avec un système électrique
648 000 kWh	64 940,08 €	117 936,00 €

Soit une économie réalisée de **52 996€** en utilisant la chaudière bois.

De plus, il est à noter que le chauffage via la chaudière bois offre une forte inertie de chauffe ainsi qu'un degré de résilience important (système au gaz en secours + équipe d'astreinte 7/7, 24/24).

Monsieur le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait que la tarification appliquée à Castellane n'est finalement pas plus chère que les autres sources d'énergie.

Monsieur le Maire remercie M. Alexandre LORENZONI pour l'excellent travail qu'il a réalisé sur ce dossier.

Il précise également qu'il a écrit à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de Digne-les-Bains pour essayer d'obtenir un allongement de la durée d'amortissement de l'usine de production d'énergie. En effet, les textes actuels fixent le taux d'amortissement de cet ouvrage à 20 ans. Or, cet amortissement ne correspond pas à la durée de vie de ce bien immobilier et le montant de l'amortissement sur 20 ans pèse lourdement sur le prix répercuté au consommateur.

Pour information, une durée d'amortissement de 40 ans a été sollicitée auprès de la DDFIP, ce qui permettrait une baisse du prix de l'énergie pour les utilisateurs.

Monsieur le Maire donne lecture des sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif du réseau chaleur pour l'exercice 2021 qui fait apparaître les totaux suivants :

Total dépenses & recettes d'exploitation : 227.574,00 €

Total dépenses & recettes d'investissement : 190.701,00 €

Il informe le conseil municipal que ce budget se vote au niveau du chapitre et donne lecture des cumuls par chapitre du plan comptable M4.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de voter (au niveau du chapitre) le budget primitif du réseau chaleur pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme ci-dessus énoncé.

2-4 VOTE DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -M49- POUR L'EXERCICE 2021 :

Monsieur le Maire donne lecture des sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif de l'eau & de l'assainissement pour l'exercice 2021 qui fait apparaître les totaux suivants :

Total dépenses & recettes d'exploitation : 692.354,00 €

Total dépenses & recettes d'investissement : 625.614,00 €

Il informe le conseil municipal que ce budget se vote au niveau du chapitre et donne lecture des cumuls par chapitre du plan comptable M49.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de voter (au niveau du chapitre) le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme ci-dessus énoncé.

Monsieur le Maire précise que 3 agents des services techniques vont être basculés sur le budget de l'eau, en ce qui concerne la rémunération car ils travaillent quasiment à 100% pour les réseaux.

Il rappelle que le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement prévoyait l'aménagement de 4 Stations d'Épuration (STEP) : le village de Castellane, La Baume, Chasteuil et Eoulx.

Il précise qu'il aurait souhaité que Robion soit inscrit dans ce programme. La STEP du bourg ayant été réalisée, il faut maintenant procéder à la réhabilitation des STEP des hameaux pour pouvoir inscrire celle de Robion.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence eau et assainissement reviendra à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière en 2026.

Monsieur le Maire signale également que la commune a fait l'objet d'une pollution des réseaux au fioul. La matière se dilue très lentement et les boues qui partent au traitement sont polluées, ce qui représente un surcoût estimé à environ 15 000 € actuellement. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

20 h 20 : arrivée de M. MARANGES Philippe

Présents : 16

Votants : 19

2-5 VOTE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE -M14- POUR L'EXERCICE 2021 :

Monsieur le Maire donne lecture du détail des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 qui fait apparaître les totaux suivants :

Total dépenses & recettes de fonctionnement : 3.892.421,00 €

Total dépenses & recettes d'investissement : 2.461.700,00 €

Il informe le conseil municipal que ce budget se vote au niveau du chapitre et donne lecture des cumuls par chapitre du plan comptable M 14.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions et 17 votes pour,

Décide de voter (au niveau du chapitre) le budget général de la commune pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme ci-dessus énoncé.

Monsieur Jean-Paul GOLÉ regrette qu'il n'y ait pas de récapitulatif des opérations prévues cette année. Il aurait souhaité un tableau avec les travaux à réaliser et les sommes inscrites.

Monsieur le Maire précise que les délais impartis n'ont pas permis de faire une présentation détaillée par programme d'investissement. Toutefois, dès que le tableau sera finalisé, il sera transmis à l'ensemble des conseillers.

2-6 ACQUISITION FONCIÈRE DU TEILLON :

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, l'assemblée avait validé l'acquisition de l'immeuble du Teillon pour réaliser un centre administratif permettant de faciliter les démarches administratives des usagers, regroupant les services communaux, les services de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (l'antenne de Castellane) et les services du département des Alpes de Haute Provence (notamment les services sociaux et de l'emploi mais aussi diverses antennes délocalisées des compétences départementales) ainsi qu'un tiers-lieu.

Le compromis de vente étant signé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'achat effectif de cet immeuble et de l'autoriser à signer l'acte définitif le 20 avril prochain.

Le conseil municipal, avec 1 abstention et 18 voix pour, **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

2-7 RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE DU COLLÈGE DU VERDON :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Castellane a souhaité, d'une part, que les élèves des classes de l'école élémentaire soient admis au service de demi-pension organisé par le département au sein du collège, et d'autre part, que les repas servis en demi-pension aux élèves de l'école maternelle soient produits au collège et portés à l'école maternelle. Cette activité supplémentaire correspond à une charge de travail équivalent à 1 ETP (équivalent temps plein).

Un agent titulaire de la commune de Castellane est, avec son accord, pour un temps de travail globalement équivalent à 1 ETP, soit 32 heures hebdomadaires, mis à la disposition du département qui l'affecte au collège du Verdon, pour assumer les charges induites par le service de restauration scolaire pour les élèves du premier degré.

La présente convention fixe les modalités de cette mise à disposition ainsi que la durée fixée à 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention établie avec le conseil départemental et le collège du Verdon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **se prononce favorablement** au renouvellement de cette convention.

2-8 INSTAURATION DE VACATIONS FUNERAIRES :

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des mesures de police, notamment les opérations funéraires, sont effectuées, dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, par un agent de la police municipale, donnant lieu en contrepartie au paiement de vacations par les familles.

L'article R 2213-48 du code général des collectivités territoriales fixe les opérations donnant droit au versement de vacation comme suit :

- La fermeture du cercueil et la pose de scellés, en cas de transport du corps hors de la commune de décès ou de dépôt et lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent ;
- La fermeture du cercueil et la pose de scellés, lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

Cette disposition n'a jamais été appliquée à Castellane, pourtant la police municipale est souvent sollicitée, du fait de la présence de l'EHPAD sur la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la perception de vacations funéraires en précisant que l'article L 2213-15 du code général des collectivités territoriales prévoit que le montant des vacations, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 et 25 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** d'instaurer l'établissement et la perception de vacations funéraires,
- ✓ **Fixe** le tarif à 20.00 € pour l'année 2021.

2-9 VOTE DES TARIFS DU CIMETIÈRE POUR L'EXERCICE 2021 :

Monsieur le Maire présente les tarifs du cimetière fixés en 2020 et propose d'appliquer les mêmes tarifs pour 2021.

libellé	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Columbarium (1 case) 15 ans	400.00 €	400.00 €
Columbarium (1 case) 30 ans	800.00 €	800.00 €
Concession 50 ans (le m ²)	200.00 €	200.00 €
Concession 30 ans (le m ²)	150.00 €	150.00 €
Concession 15 ans (le m ²)	100.00 €	100.00 €
Dispersion des cendres jardin du souvenir (plaque à la charge de la famille)	15.00 €	15.00 €
Vacations	--	20.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** d'appliquer, au budget général, les tarifs ci-dessus listés pour l'année 2021.

3- QUESTIONS DIVERSES :

INTERVENTIONS des ÉLUS :

* Mme Line TILLEMANN souhaite aborder deux points :

- Tout d'abord, rendre compte des résultats de l'appel à projet « circulez, rond-point à voir » :

Le jury, réuni le 31 mars dernier, a examiné les 8 propositions de décoration du rond-point, qui étaient toutes superbes et respectueuses du cahier des charges, sauf une. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont répondu à cet appel à projet et qui se sont investies pour déposer des dossiers très bien élaborés.

Un projet, en particulier, a retenu l'attention du jury et sera mis en place dès que les services techniques municipaux auront pu concrétiser les ouvrages à mettre en place.

L'ensemble des autres projets seront en partie exploités en fonction de la saisonnalité. Ces éléments pourront être rajoutés en rotation pour quelques mois, au centre du rond-point.

- Le deuxième point concerne la programmation culturelle et patrimoniale des jardins suspendus, prévue en mai prochain. Bien entendu, compte-tenu des conditions sanitaires, cette manifestation est reportée en septembre.

* Mme Anne-Cécile GINESTE intervient pour indiquer que les diverses actions entreprises par le conseil municipal jeunes, qui ont été présentées lors du conseil municipal de mars, suivent leur cours et avancent bien.

* M. Philippe MARANGES rappelle que l'extinction de l'éclairage public voté en conseil municipal de janvier dernier a été mis en place, à titre expérimental. Il précise que dans certains endroits ça ne fonctionne pas. En ce qui concerne les privés, la gendarmerie joue le jeu, Casino et le Crédit Agricole vont éteindre leur établissement. Pour l'instant, la poste et un commerce en centre ville restent allumés. Ils seront contactés afin d'intégrer ce nouveau dispositif. La chapelle du Roc restera allumée, mais avec une seule ampoule.

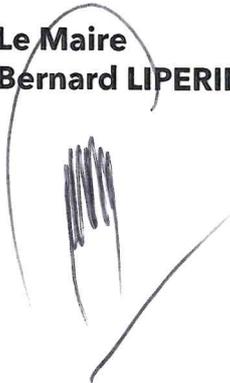
M. Philippe MARANGES pense qu'il faut étudier le ressenti de la population, autour de nous, pour faire évoluer cette action et surtout, il faut que les informations remontent en mairie. Il faut axer notre action sur la pédagogie.

* Mme Odile CAPON voudrait des compléments d'informations sur l'Algeco, placé près de la maison médicale, qui était destiné à faire les tests PCR. Celui-ci est en place, mais à quoi sert-il, étant donné que les tests continuent d'être effectués à la salle des fêtes ?

Monsieur le Maire précise qu'il devait être meublé pour être finalement destiné à la location, pour la psychiatre, mais il semblerait qu'il n'y ait pas d'urgence de ce côté. En revanche, Nathalie BLANC a décidé de refaire les tests PCR sous le barnum accolé au module. Celui-ci retournant momentanément à sa destination d'origine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le Maire
Bernard LIPERINI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left side and several vertical, parallel strokes in the center, resembling the letters 'LIPERINI'.

La secrétaire de séance
Anne-Cécile GINESTE

A handwritten signature in blue ink, featuring several long, sweeping, parallel strokes that curve upwards and to the right, resembling the letters 'AGINESTE'.